

# Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 10 décembre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 04 décembre 2025, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Madame Aurélie CLAVEAU étant secrétaire de séance.

**Délibération n°2025/114**  
**En date du 10 décembre 2025**

**Portant sur :**

Budget Annexe Restaurant Scolaire – Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement

Membres	29
Présents	21
Représentés	5
Votants	26
Exprimés	26
Pour	26
contre	0

**Présents :**

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur François VENEL, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Monsieur Nicolas ANDRIEUX, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Martine POTTIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS.

**Représentés :** Monsieur Guy MARISSAL par Madame Béatrice BOTHIER, Madame Christelle THORÉ par Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ par Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Michaël RUIZ-OLID par Madame Céline BENOS, Madame Valérie MASSALOUX par Madame Christiane GADAUD.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la délibération n°2025/39 en date du 07 avril 2025 adoptant le budget annexe du Restaurant Scolaire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- jusqu'à l'adoption du budget 2026, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, aux opérations d'ordre et aux restes à réaliser inscrits au budget 2025

Affectation	Libellé	Programmation BP 2025 + DM	RAR	Ouverture crédits
<b>20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
2031	Frais d'études	/	1 477,00 €	€
2051	Concessions et droits similaires	/	/	€
<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>		/	<b>1 477,00 €</b>	/
<b>21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
21312	Bâtiments scolaires	9 494,16 €	/	
215741	Installations, matériel et outillage des cantines scolaires	34 521,26 €	125,76 €	€
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	/	/	€
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 657,85 €€	/	€
<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>		<b>47 673,27 €</b>	<b>125,76 €</b>	<b>11 886,88 €</b>

- les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026 lors de son adoption.

A AIXE SUR VIENNE, le 10 décembre 2025

René ARNAUD

Aurélie CLAVEAU

Maire d'AIXE-SUR-VIENNE

Secrétaire de séance

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter du 12 décembre 2025, date de sa publication.